

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE AU 30 JUIN 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 Juin 2014

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Juin 2014 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Juin 2014, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 783 490 Dinars et un déficit net de la période de <5 929> Dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Juin 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 22 Juillet 2014

Le Commissaire aux Comptes
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN DE LA SOCIETE
Arrêté au 30/06/2014 en (DT)

	Libellé	Note	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 408 369,903	1 529 262,445	1 475 810,779
	a- Actions et droits rattachés		818 325,797	858 871,740	866 364,357
	b- Obligations et valeurs assimilées		575 468,906	582 395,425	567 070,372
	c- Autres valeurs		14 575,200	87 995,280	42 376,050
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	375 120,004	405 254,626	375 744,457
	a- Placements monétaires		144 472,577	145 107,802	147 582,024
	b- Disponibilités		230 647,427	260 146,824	228 162,433
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.3	0,001	0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		1 783 489,908	1 934 517,071	1 851 555,236
	<u>PASSIF</u>		<u>17 429,151</u>	<u>22 366,920</u>	<u>26 022,864</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	8 541,724	5 615,322	8 969,413
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	8 887,427	16 751,598	17 053,451
	<u>ACTIF NET</u>		<u>1 766 060,757</u>	<u>1 912 150,151</u>	<u>1 825 532,372</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.6	1 762 680,007	1 909 633,969	1 808 234,297
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	<u>3 380,750</u>	<u>2 516,182</u>	<u>17 298,075</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		6,938	8,996	8,960
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 373,812	2 507,186	17 289,115
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 783 489,908	1 934 517,071	1 851 555,236

ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE
Arrêté au 30/06/2014 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.04.14 au 30.06.14	Période du 01.01.14 au 30.06.14	Période du 01.04.13 au 30.06.13	Période du 01.01.13 au 30.06.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>PR 1 Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>19 202,588</u>	<u>26 694,633</u>	<u>13 040,357</u>	<u>22 248,001</u>	<u>56 281,536</u>
Dividendes		11 626,850	11 626,850	5 580,600	5 580,600	25 556,199
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 575,738	15 067,783	7 459,757	16 667,401	30 725,337
<u>PR 2 Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>1 337,090</u>	<u>2 792,136</u>	<u>1 185,980</u>	<u>3 004,823</u>	<u>6 811,591</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>20 539,678</u>	<u>29 486,769</u>	<u>14 226,337</u>	<u>25 252,824</u>	<u>63 093,127</u>
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	3.8	<u>-5 576,894</u>	<u>-11 258,094</u>	<u>-5 619,124</u>	<u>-11 159,726</u>	<u>-22 595,358</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>14 962,784</u>	<u>18 228,675</u>	<u>8 607,213</u>	<u>14 093,098</u>	<u>40 497,769</u>
<u>CH 2 Autres charges</u>	3.9	-7 646,548	-14 951,256	-5 871,682	-11 507,319	-23 509,720
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>7 316,236</u>	<u>3 277,419</u>	<u>2 735,531</u>	<u>2 585,779</u>	<u>16 988,049</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation</u>		5,883	96,393	-17,774	-78,593	301,066
<u>Sommes distribuables de la période</u>		<u>7 322,119</u>	<u>3 373,812</u>	<u>2 717,757</u>	<u>2 507,186</u>	<u>17 289,115</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-5,883	-96,393	17,774	78,593	-301,066
<u>Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres</u>		-58 432,158	-2 285,679	-21 765,737	8 812,192	-60 370,062
<u>Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres</u>		45 894,485	61 057,239	-1 552,093	14 860,667	-6 385,311
<u>Frais de négociation</u>		-707,233	-1 222,563	-821,522	-2 376,651	-4 552,034
<u>Résultat net de la période</u>		<u>-5 928,670</u>	<u>60 826,416</u>	<u>-21 403,821</u>	<u>23 881,987</u>	<u>-54 319,358</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA SOCIETE
Arrêté au 30/06/2014 en (DT)

Libellé	Période du 01.04.14 au 30.06.14	Période du 01.01.14 au 30.06.14	Période du 01.04.13 au 30.06.13	Période du 01.01.13 au 30.06.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-5 928,670</u>	<u>60 826,416</u>	<u>-21 403,821</u>	<u>23 881,987</u>	<u>-54 319,358</u>
a- Résultat d'exploitation	7 316,236	3 277,419	2 735,531	2 585,779	16 988,049
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-58 432,158	-2 285,679	-21 765,737	8 812,192	-60 370,062
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	45 894,485	61 057,239	-1 552,093	14 860,667	-6 385,311
d- Frais de négociation	-707,233	-1 222,563	-821,522	-2 376,651	-4 552,034
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-16 429,842</u>	<u>-16 429,842</u>	<u>-20 965,581</u>	<u>-20 965,581</u>	<u>-20 965,581</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-15 687,841</u>	<u>-103 868,189</u>	<u>356 325,200</u>	<u>36 893,045</u>	<u>28 476,611</u>
a- Souscriptions	0,000	0,000	371 568,187	411 571,907	511 610,937
- Capital	0,000	0,000	327 700,000	363 300,000	454 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000	39 887,101	43 837,272	51 885,228
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000	3 981,086	4 434,635	5 425,709
b- Rachats	15 687,841	103 868,189	15 242,987	374 678,862	483 134,326
- Capital	14 200,000	94 700,000	13 700,000	331 500,000	429 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	1 449,047	8 403,287	1 470,957	39 150,963	49 294,976
- Régularisation des sommes distribuables	38,794	764,902	72,030	4 027,899	4 639,350
VARIATION DE L'ACTIF NET	-38 046,353	-59 471,615	313 955,798	39 809,451	-46 808,328
ACTIF NET					
a- En début de période	1 804 107,110	1 825 532,372	1 598 194,353	1 872 340,700	1 872 340,700
b- En fin de période	1 766 060,757	1 766 060,757	1 912 150,151	1 912 150,151	1 825 532,372
NOMBRE D' ACTIONS					
a- En début de période	16 247	17 052	13 979	16 801	16 801
b- En fin de période	16 105	16 105	17 119	17 119	17 052
VALEUR LIQUIDATIVE	109,659	109,659	111,697	111,697	107,056
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-1,33%	6,81%	-4,95%	2,67%	-2,84%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/06/2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI - UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 30/06/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 30/06/2014, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30/06/2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/06/2014 d'actions et valeurs assimilées ainsi que d'obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur 30/06/2014	% l'Actif
<u>Actions</u>		<u>767 390,420</u>	<u>816 459,197</u>	<u>45,78%</u>
ARTES	13 101	87 880,795	97 523,844	5,47%
ATTIJARI BANK	6 000	105 811,400	110 124,000	6,17%
BIAT	965	44 829,237	60 312,500	3,38%
CARTHAGECEMENT	52 700	183 505,696	162 684,900	9,12%
MONOPRIX	3 500	46 632,297	81 480,000	4,57%
POULINA GP HOLD	5 000	29 999,720	26 000,000	1,46%
SFBT	5 771	70 342,331	85 993,671	4,82%
SOTIPAPIER	6 000	34 200,000	34 854,000	1,95%
SOTRAPIL	3 115	27 372,020	27 879,250	1,56%
SOTUVER	6 800	47 020,000	42 853,600	2,40%
STAR	155	22 010,000	21 356,675	1,20%
TAWASOL	29 175	32 092,500	32 092,500	1,80%
TLS	90	1 867,500	1 916,100	0,11%
TPR	7 103	33 826,924	31 388,157	1,76%
<u>Droit</u>		<u>1 711,050</u>	<u>1 866,600</u>	<u>0,10%</u>
SPL 14	3 111	1 711,050	1 866,600	0,10%
<u>Titres OPCVM</u>		<u>15 072,900</u>	<u>14 575,200</u>	<u>0,82%</u>
UNIVERS ACTIONS SICAV	150	15 072,900	14 575,200	0,82%
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>106 052,989</u>	<u>109 604,004</u>	<u>6,15%</u>
ATTIJARI LEASE 20	1 000	100 000,000	103 390,685	5,80%
BHSUB07	300	6 052,989	6 213,319	0,35%
<u>Emprunts d'Etat</u>		<u>446 585,833</u>	<u>465 864,902</u>	<u>26,12%</u>
BTA022015	70	70 369,833	71 916,354	4,03%
BTA052022	50	48 860,000	49 260,767	2,76%
BTA072017	330	327 356,000	344 687,781	19,33%
TOTAL		1 336 813,192	1 408 369,903	78,97%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01-04-14 au 30-06-14	Période du 01-01-14 au 30-06-14	Période du 01-04-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 31-12-13
Revenus des Actions	11 626,850	11 626,850	5 580,600	5 580,600	25 556,199
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 575,738	15 067,783	7 459,757	16 667,401	30 725,337
Revenus des obligations privées	1 467,519	2 918,479	134,881	256,863	600,388
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	6 108,219	12 149,304	7 324,876	16 410,538	30 124,949
TOTAL	19 202,588	26 694,633	13 040,357	22 248,001	56 281,536

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2014 à 375 120,004 DT et s'analyse comme suit :

		30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Placements monétaires	(1)	144 472,577	145 107,802	147 582,024
Disponibilités		230 647,427	260 146,824	228 162,433
Total		375 120,004	405 254,626	375 744,457

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 30/06/2014	% de l'Actif
BTCT 24-03-15 52S	150	11/03/14	142 831,297	144 472,577	8,10%
Total placement BTCT			142 831,297	144 472,577	8,10%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01-04-14 au 30-06-14	Période du 01-01-14 au 30-06-14	Période du 01-04-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 31-12-13
Intérêts des bons de trésor	1 337,090	2 792,136	1 185,980	3 004,823	6 811,591
TOTAL	1 337,090	2 792,136	1 185,980	3 004,823	6 811,591

3.3 – Autres actifs :

	Libelle	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
AC 4	Autres Actifs	0,001	0,000	0,000
	RS sur BTA	0,001	0,000	0,000

3.4 - Opérateurs créditeurs:

	Libelle	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>8 541,724</u>	<u>5 615,322</u>	<u>8 969,413</u>
	Frais de gestionnaire	1 215,756	1 252,999	873,446
	Frais de dépositaire	721,808	357,253	730,311
	Frais de distributeurs	6 604,160	4 005,070	7 365,656

3.5 - Autres créditeurs divers:

	Libelle	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>8 887,427</u>	<u>16 751,598</u>	<u>17 053,451</u>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	2 400,000	168,000
	Redevance CMF	144,910	157,395	156,176
	Charges à payer	0,000	0,000	0,000
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	13 784,779	10 444,605	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	-5 042,262	3 749,598	16 729,275

3.6 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2013</u>	
* Montant en nominal	1 705 200
* Nombre de titres	17 052
* Nombre d'actionnaires	103
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	94 700
* Nombre de titres rachetés	947
<u>Capital au 30/06/2014</u>	
* Montant en nominal	1 610 500
* Nombre de titres	16 105
* Nombre d'actionnaires	90

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2014 au 30/06/2014 s'élève à (59 471,615) dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 30/06/2014 est de 16 105 contre 17 052 au 31/12/2013.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
Capital début de période au 31/12/2013	<u>1 808 234,297</u>	<u>1 808 234,297</u>
Souscriptions de la période	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Rachats de la période	<u>-94 700,000</u>	<u>-94 700,000</u>
Autres mouvements	<u>49 145,710</u>	<u>52 526,460</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-2 285,679	-2 285,679
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	61 057,239	61 057,239
- Frais de négociation.	-1 222,563	-1 222,563
- Régularisation des sommes non distribuables	-8 403,287	-8 403,287
- Sommes distribuables		3 380,750
Capital fin de période au 30/06/2014	<u>1 762 680,007</u>	<u>1 766 060,757</u>

3.7 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/06/2014 s'élèvent à 3 380,750 DT contre 2 516,182 DT au 30/06/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Somme distribuables des exercices antérieurs	6,938	8,996	8,960
Résultat d'exploitation	3 277,419	2 585,779	16 988,049
Régularisation du résultat d'exploitation	96,393	-78,593	301,066
Total	3 380,750	2 516,182	17 298,075

3.8 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01-04-14 au 30-06-14	Période du 01-01-14 au 30-06-14	Période du 01-04-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 31-12-13
CH 1 Charges de gestion des placements	<u>5 576,894</u>	<u>11 258,094</u>	<u>5 619,124</u>	<u>11 159,726</u>	<u>22 595,358</u>
Rémunération du gestionnaire	1 990,412	4 017,185	2 027,656	4 017,481	8 127,201
Rémunération du dépositaire	358,658	724,109	359,154	714,240	1 446,852
Rémunération des distributeurs	3 227,824	6 516,800	3 232,314	6 428,005	13 021,305

3.9 - Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01-04-14 au 30-06-14	Période du 01-01-14 au 30-06-14	Période du 01-04-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 31-12-13
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>7 646,548</u>	<u>14 951,256</u>	<u>5 871,682</u>	<u>11 507,319</u>	<u>23 509,720</u>
Redevance CMF	442,316	892,714	450,593	892,780	1 806,051
Services bancaires et assimilés	273,763	273,763	169,934	169,934	641,344
Charges diverses	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	6 930,469	13 784,779	5 251,155	10 444,605	21 062,325

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.